

Commune :  
ABERGEMENT STE COLOMBE L (002)

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 566F  
Document vérifié et numéroté le 16/12/2025  
ACHALON SUR SAONE  
Par TRAP CLEMENT  
GÉOMETRE CADASTREUR  
Signé

SDIF DE MACON  
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
Pôle de Topographie et de Gestion Cadastreale  
24 BOULEVARD HENRI DUNANT  
71000 MACON  
Téléphone : 03 58 79 32 40

sdif.saone-et-loire@dgif.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)  
a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
  - B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ;
  - C - D'après un plan d'arpentage ou d'ornage, dont copie ci-jointe, dressé  
le ----- par ----- géomètre à -----.
- Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées  
au dos de la mise 6463.  
A -----, le -----

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan renouvelé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).

Section : D  
Feuille(s) :  
Qualité du plan :

Echelle d'origine :  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 16/12/2025  
Support numérique : -----

D'après le document d'arpentage  
dressé  
Par David SOULAGE (2)  
Réf. : 25465  
Le 11/12/2025

